



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélico) : **Gendarmerie nationale** Tél : 05.56.22.26.26 Fax : 05.56.22.25.01

Bénéficiaires : **Groupement instruction**

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
Stage de formation des pilotes d'hélicoptère en haute montagne	Du 5 au 7 octobre 2014	DZ de la Gendarmerie de Briançon	Secteurs : Pelvoux, Barre des Ecrins, Meije	0	0	6 X 2 heures maximum par jour du lundi au vendredi

<p>Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :</p> <p>Description des aéronefs (type / couleur / immatriculation) : Ecureuil AS 350 BA gendarmerie n° 2218 – FMJCW EC 145 gendarmerie n° 9162 – FMJBK</p> <p>Directeur du Stage : Lieutenant-colonel CHAPELIER</p> <p>A Cazaux Le 02/09/14,</p>	<p>Autorisation accordée n° 414</p> <p><u>Conditions particulières</u> :</p> <p>- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé, - Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.</p> <p>A Gap, le 24/09/2014 Le Directeur, Copie au secteur de : Vallouise, Briançon, Oisans</p>	<p>Préconisations du Parc national :</p> <p>A , le :</p>
---	--	--

